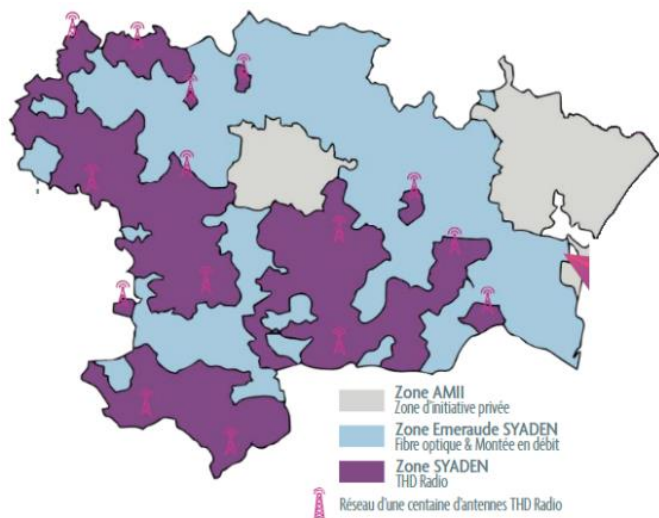


Internet Très Haut Débit Radio (THD Radio)

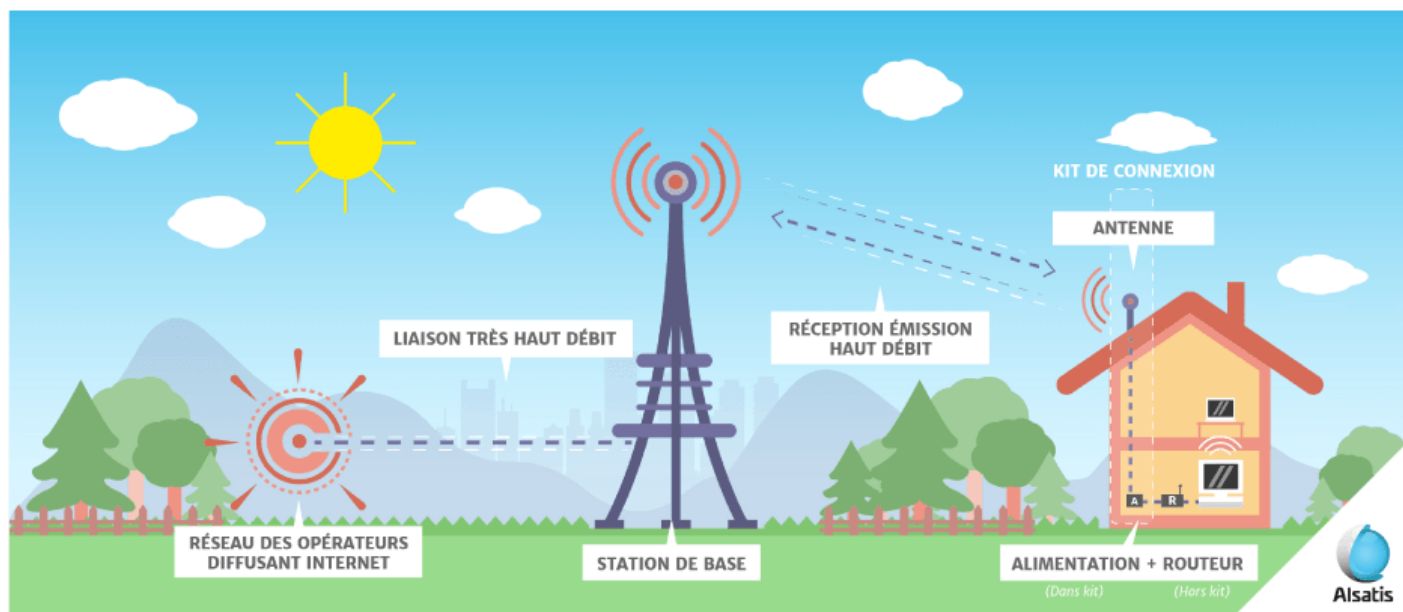


En attendant l'arrivée de la fibre dans notre commune, prévue pour 2026-2028, le SYADEN (SYndicat Audois Des Energies et du Numérique) propose de nouvelles solutions technologiques pour les foyers et entreprises du département ne disposant pas d'un bon débit internet.

Dans ce contexte, un nouveau réseau d'accès à internet va être accessible, sur la base d'une solution hertzienne, dénommée Très Haut Débit Radio (THD Radio). Plus de 200 communes dans l'Aude, soit 21 000 foyers, sont concernées par ce déploiement. Dans notre secteur, ce réseau couvrira les communes de Montmaur, Les Cassès, Montferrand, Saint-Paulet et Soupex.

Les Cassès, Montferrand, Saint-Paulet et Soupex.

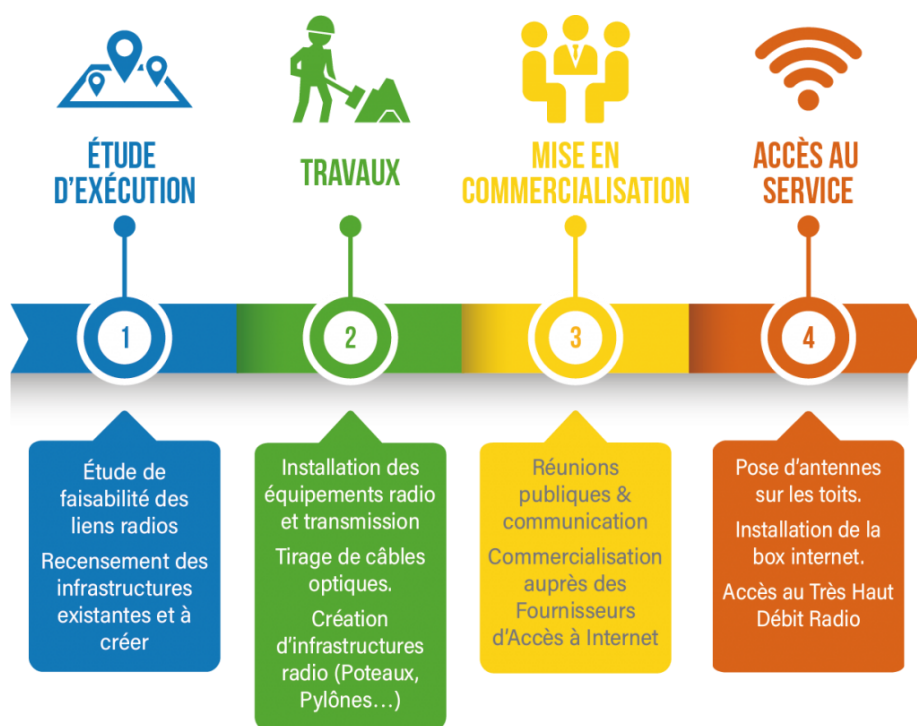
Le dispositif est équivalent à celui de la téléphonie mobile mais avec une puissance d'émission plus basse. D'un côté, des antennes émettrices sont disposées sur des points élevés positionnés dans les secteurs à couvrir, et acheminant le signal. A l'autre bout, une autre antenne placée sur le toit de chaque habitation concernée. La THD Radio apportera aux foyers bénéficiaires une capacité de 30 mégabits par seconde : largement suffisante pour connecter simultanément plusieurs ordinateurs sans trembler..., auxquels s'ajoutent bien sûr télévision et téléphone.



Pour l'accompagner dans ce déploiement, le SYADEN a choisi la société Alsatis Réseaux.

Les étapes du déploiement :

- La phase 2, concernant les travaux d'installation de l'antenne démarre en ce moment.
- Le service devrait quant à lui être disponible cet été (phases 3 et 4).



Pour pouvoir bénéficier de la THD Radio, il sera donc nécessaire d'installer une antenne réceptrice d'environ 30 x 30 centimètres sur le toit de votre habitation ainsi qu'un câble de type Ethernet entre cette antenne et la box internet et de souscrire à un abonnement auprès d'un opérateur proposant des offres internet THD Radio : NordNet, Alsatis Télécom, ou Apinet. D'après les informations relevées sur les sites de ces fournisseurs, le prix des abonnements devrait se situer entre 30€ et 40€/mois selon les options de TV/téléphonie.



Concernant les frais d'installation de votre antenne personnelle, l'État propose un soutien financier via le **dispositif « Cohésion numérique des territoires »**. Les particuliers et entreprises éligibles peuvent ainsi obtenir un **soutien financier. L'aide, jusqu'à 150 euros, porte sur le coût d'équipement, d'installation ou de mise en service de la solution sans fil retenue**, proposée par des opérateurs locaux et nationaux aux offres labellisées « Cohésion numérique des territoires ».

Le SYADEN n'a pas encore diffusé de communication officielle. Celle-ci nous permettra d'avoir des informations plus précises concernant les tarifs et les délais. Nous vous transmettrons bien entendu ces informations dès qu'elles nous seront communiquées.

Pour notre commune l'antenne émettrice de 12 mètres sera installée sur le chemin de la Pendude au niveau du rond jaune sur la vue ci-dessous:

